



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du commerce international

PE508.204v01-00

9.4.2013

AMENDEMENTS

1 - 198

Projet de proposition de résolution

Vital Moreira

(PE506.213v01-00)

sur les négociations en matière de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique

AM_Com_NonLegRE

Amendement 1
Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Visa 5

Projet de proposition de résolution

– vu ses résolutions antérieures, notamment celle du 23 octobre 2012 sur les relations commerciales et économiques avec les États-Unis,

Amendement

– vu ses résolutions antérieures, notamment celle du 23 octobre 2012 sur les relations commerciales et économiques avec les États-Unis *et celle du 15 novembre 2012 sur une stratégie pour la liberté numérique dans la politique étrangère de l'Union*¹,

¹*Textes adoptés de cette date, P7_TA(2012)0470.*

Or. en

Amendement 2
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

– *vu sa résolution du 27 septembre 2011 sur une nouvelle politique commerciale pour l'Europe dans le cadre de la stratégie Europe 2020*¹,

¹*Textes adoptés de cette date, P7_TA(2011)0412.*

Or. en

Amendement 3
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 25 novembre 2010 sur les droits de l'homme et les normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux¹,

¹ *JO C 99 E du 3.4.2012, p. 31.*

Or. en

Amendement 4
Tokia Saïfi

Projet de proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

– vu la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005;

Or. fr

Amendement 5
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

– vu sa résolution du 25 novembre 2010 sur les politiques commerciales internationales dans le cadre des impératifs dictés par les changements

*climatiques*¹,

¹ JO C 99 E du 3.4.2012, p. 94.

Or. en

Amendement 6
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Visa 7 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

*– vu sa résolution du 6 avril 2011 sur la future politique européenne en matière d'investissements internationaux*¹,

¹ JO C 296 E du 2.10.2012, p. 34.

Or. en

Amendement 7
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Visa 7 quinquies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

– vu le traité d'Amsterdam de 1997 modifiant le traité sur l'Union européenne – Protocole sur la protection et le bien-être des animaux,

Or. en

Amendement 8
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Visa 7 sexies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

*– vu le rapport d'ECORYS sur les
mesures non tarifaires dans le commerce
et les investissements UE - États-Unis,
publié le 11 décembre 2009,*

Or. en

Amendement 9
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution

Amendement

B. considérant que les marchés de l'Union et des États-Unis sont fortement intégrés, que des biens et des services d'une valeur globale de deux milliards d'euros en moyenne font quotidiennement l'objet d'échanges bilatéraux et génèrent des millions d'emplois dans les deux économies, et que les investissements de l'Union et des États-Unis sont le véritable moteur de la relation transatlantique et se sont élevés, au niveau bilatéral, à plus de 2 394 milliards d'euros en 2011;

B. considérant que les marchés de l'Union et des États-Unis sont fortement intégrés, que des biens et des services d'une valeur globale de deux milliards d'euros en moyenne font quotidiennement l'objet d'échanges bilatéraux et génèrent des millions d'emplois dans les deux économies, et que les investissements *et les mouvements de capitaux* de l'Union et des États-Unis sont le véritable moteur de la relation transatlantique et se sont élevés, au niveau bilatéral, à plus de 2 394 milliards d'euros en 2011;

Or. fr

Amendement 10
Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que, selon le rapport d'analyse d'incidence élaboré par la Commission à partir d'un rapport du Centre for Economic Policy Research, un partenariat transatlantique ambitieux et de grande ampleur en matière de commerce et d'investissements pourrait, une fois complètement mis sur pied, apporter des profits substantiels à l'Union **(119,2 milliards d'euros par an)** et aux États-Unis **(94,9 milliards d'euros par an)** et, notamment, accroître de 28 % les exportations de l'Union vers les États-Unis et de 6 % le total des exportations de l'Union, hausses qui profiteraient, au niveau de l'Union, tant aux exportateurs de biens et de services qu'aux consommateurs;

Amendement

C. considérant que, selon le rapport d'analyse d'incidence élaboré par la Commission à partir d'un rapport du Centre for Economic Policy Research, un partenariat transatlantique ambitieux et de grande ampleur en matière de commerce et d'investissements pourrait, une fois complètement mis sur pied, apporter des profits substantiels à l'Union et aux États-Unis et, notamment, accroître de 28 % les exportations de l'Union vers les États-Unis et de 6 % le total des exportations de l'Union, hausses qui profiteraient, au niveau de l'Union, tant aux exportateurs de biens et de services qu'aux consommateurs;

Or. en

Amendement 11
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution

C. considérant que, **selon** le rapport d'analyse d'incidence élaboré par la Commission à partir d'un rapport du Centre for Economic Policy Research, **un partenariat transatlantique ambitieux et de grande ampleur en matière de commerce et d'investissements pourrait, une fois complètement mis sur pied, apporter des profits substantiels à l'Union (119,2 milliards d'euros par an) et aux États-Unis (94,9 milliards d'euros par an) et, notamment, accroître de 28 % les exportations de l'Union vers les États-Unis et de 6 % le total des exportations de l'Union, hausses qui profiteraient, au**

Amendement

C. considérant que le rapport d'analyse d'incidence élaboré par la Commission à partir d'un rapport du Centre for Economic Policy Research, **qui prévoit à l'horizon de l'année 2027 des profits pour l'Union (119,2 milliards d'euros par an) et les États-Unis (94,9 milliards d'euros par an) et, notamment, une hausse de 28 % des exportations de l'Union vers les États-Unis et de 6 % du total des exportations de l'Union, est fondé sur des postulats contestables s'agissant du nombre et de la valeur des barrières non tarifaires réductibles et de l'ampleur des effets mondiaux de débordement;**

niveau de l'Union, tant aux exportateurs de biens et de services qu'aux consommateurs;

Or. en

Amendement 12
Maria Eleni Koppa

Projet de proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'Union est déterminée à promouvoir le commerce libre, équitable et ouvert, tout en défendant ses intérêts dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel;

Or. en

Amendement 13
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis aurait des répercussions sur le budget de l'Union, se traduisant notamment par la perte de ressources propres sous forme de droits de douane, les recettes tarifaires s'élevant actuellement à 2,6 milliards d'euros par an;

Or. en

Amendement 14
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que la conclusion d'un accord global en matière de commerce et d'investissement avec une économie très développée et possédant des entreprises très compétitives exercerait une pression supplémentaire sur de nombreux secteurs de l'économie de l'Union et sur les emplois dans ces secteurs et aggraverait les conséquences déjà lourdes de la crise financière et économique actuelle sur les économies des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 15
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant que, selon le rapport 2013 d'estimation du commerce national du Représentant américain au commerce, le déficit commercial des États-Unis avec l'Union européenne s'est élevé à 115,7 milliards de dollars en 2012 pour les marchandises, tandis que, la même année, les États-Unis ont enregistré un solde positif, d'un montant de 52 milliards de dollars, en ce qui concerne les échanges de services commerciaux privés;

Or. en

Amendement 16
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont des systèmes juridiques comparables ainsi que des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement;

Amendement

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs ***et des perspectives*** communes et ont des systèmes juridiques comparables ainsi que des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement;

Or. en

Amendement 17
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont des systèmes juridiques comparables ainsi que des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement;

Amendement

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont des systèmes juridiques comparables ainsi que des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement, ***dont la prise en considération faciliterait davantage la conclusion d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement que l'économétrie contestable du modèle d'équilibre général calculable;***

Or. en

Amendement 18
Franck Proust

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont des systèmes juridiques comparables ainsi que des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement;

Amendement

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont des systèmes juridiques comparables ainsi que des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement; ***considérant que ces normes sont trop souvent différentes;***

Or. en

Amendement 19
Tokia Saïfi

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont ***des systèmes juridiques comparables ainsi que*** des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement;

Amendement

D. considérant que l'Union et les États-Unis partagent des valeurs communes et ont des normes d'une rigueur analogue en matière d'emploi et de protection de l'environnement;

Or. fr

Amendement 20
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

D bis. considérant que la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Amendement

de 2005 consacre le droit souverain des États parties, dont l'UE, d'établir et de mettre en œuvre des politiques culturelles et des mesures de protection et de promotion de la diversité culturelle, et considérant que, contrairement à d'autres pays partenaires de l'UE, les États-Unis ne sont pas signataires de ce texte;

Or. fr

Amendement 21
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant qu'il existe une grande divergence réglementaire entre l'Union européenne et les États-Unis, notamment en ce qui concerne les différentes approches de la politique sociale, des règles en matière de subventions étatiques, de la protection de l'environnement, des consommateurs et des données, de la production agricole et des règles d'origine; considérant que le Parlement européen a, tout au long de ses années d'existence, clairement exprimé sa position sur ces questions controversées, tout en maintenant son engagement pour l'approfondissement des relations politiques et économiques avec les États-Unis;

Or. en

Amendement 22
Paul Murphy

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

PE508.204v01-00

12/104

AM932451FR.doc

Projet de proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les États-Unis n'ont pas ratifié les conventions de l'OIT n° 87 de 1948 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et n° 98 de 1949 sur le droit d'organisation et de négociation collective;

Or. en

Amendement 23
Maria Eleni Koppa

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique;

Amendement

E. considérant que, ***du fait de la persistance de la crise et de l'incapacité à y trouver une solution***, l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique ***et pour parvenir à une relance économique mondiale soutenue;***

Or. en

Amendement 24
Marietje Schaake, Silvana Koch-Mehrin

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'économie mondiale ***reste vulnérable*** et que l'Union et les États-

Amendement

E. considérant que l'économie mondiale ***continue d'être confrontée à des défis et à***

Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique;

L'émergence de nouveaux acteurs et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique;

Or. en

Amendement 25
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique;

Amendement

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique; ***considérant que la crise économique mondiale trouve son origine dans le secteur américain des crédits "subprime" et s'est propagée rapidement en raison de la forte implication du secteur bancaire européen; considérant que des approches réglementaires communes et efficaces dans le secteur financier sont une condition préalable pour inclure le commerce des services financiers dans l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement;***

Or. en

Amendement 26
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de ***tirer profit des avantages du commerce international*** pour ***surmonter la crise économique***;

Amendement

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de ***concevoir de nouvelles pistes*** pour ***une relance économique durable et pérenne***;

Or. en

Amendement 27

Pawel Zalewski

Projet de proposition de résolution

Considérant E

Projet de proposition de résolution

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique;

Amendement

E. considérant que l'économie mondiale reste vulnérable et que l'Union et les États-Unis doivent exploiter tout le potentiel d'une coopération économique plus étroite afin de tirer profit des avantages du commerce international pour surmonter la crise économique ***et pour pouvoir faire face à la puissance économique grandissante des pays en développement***;

Or. pl

Amendement 28

Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que, depuis 1995, l'Union européenne et les États-Unis sont engagés dans un effort bilatéral en vue de

lever les obstacles transatlantiques au commerce et aux investissements et d'encourager la convergence réglementaire et la reconnaissance mutuelle; considérant qu'à ce jour, ces efforts ont été insuffisants et ont été excessivement axés sur des processus et sur des marchandises systémiques et pas assez sur des initiatives concrètes produisant des résultats qui profitent réellement aux citoyens des deux côtés de l'Atlantique;

Or. en

Amendement 29
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant également que la logique de développement d'un grand marché doit être analysé au regard de son impact sur la correction des déséquilibres existants;

Or. fr

Amendement 30
Paul Murphy

Projet de proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les mouvements syndicaux des deux côtés de l'Atlantique doivent être pleinement associés aux négociations afin de garantir qu'un éventuel futur accord ne se fera pas au

détriment des travailleurs et de leur famille dans l'Union européenne et aux États-Unis;

Or. en

Amendement 31
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que, dans sa résolution du 27 septembre 2011 sur une nouvelle politique commerciale pour l'Europe dans le cadre de la stratégie Europe 2020, le Parlement européen a appelé au développement de l'"initiative transatlantique pour la croissance et l'emploi", ayant un caractère global, qui comprendrait des programmes en faveur de la levée, d'ici 2020, des barrières non tarifaires aux échanges et aux investissements qui existent toujours ("le marché transatlantique"), et à l'étude de mesures afin que certains secteurs de produits soient soumis à un droit nul lors du sommet UE - États-Unis de novembre 2011;

Or. en

Amendement 32
Maria Eleni Koppa

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution

Amendement

F. considérant qu'à l'issue du sommet UE-États-Unis de novembre 2011, le

F. considérant qu'à l'issue du sommet UE-États-Unis de novembre 2011, le

groupe de travail de haut niveau a été chargé de trouver des solutions propres à intensifier le commerce et l'investissement afin de favoriser, au bénéfice des deux parties, la création d'emplois, la croissance économique et la compétitivité;

groupe de travail de haut niveau a été chargé de trouver des solutions propres à intensifier le commerce et l'investissement afin de favoriser, au bénéfice des deux parties, la création d'emplois, la croissance économique, **le développement** et la compétitivité;

Or. en

Amendement 33 **Helmut Scholz**

Projet de proposition de résolution **Considérant G**

Projet de proposition de résolution

G. considérant que le groupe de travail de haut niveau a examiné un large éventail de solutions susceptibles de développer le commerce et l'investissement transatlantiques, et qu'il a conclu, dans son rapport final, qu'un accord global en matière de commerce et d'investissement serait la solution qui profiterait le plus aux deux économies;

Amendement

G. considérant que le groupe de travail de haut niveau a examiné un large éventail de solutions susceptibles de développer le commerce et l'investissement transatlantiques, et qu'il a conclu, dans son rapport final, qu'un accord global en matière de commerce et d'investissement serait la solution qui profiterait le plus aux deux économies; ***considérant que le groupe de travail de haut niveau n'a pas analysé de formes de coopération allant au-delà d'un accord de commerce et d'investissement qui puissent conduire à une augmentation de l'emploi, comme des stratégies concertées en matière d'investissements publics et une correction de la politique européenne d'austérité, qui est le principal moteur du chômage dans l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 34 **Yannick Jadot**

Projet de proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que, dans sa résolution du 23 octobre 2012, le Parlement européen salue le rapport intérimaire du groupe de travail de haut niveau, mais réaffirme la nécessité de "[tenir] compte des divergences transatlantiques historiques sur des questions telles que la plantation d'organismes génétiquement modifiés et certaines questions relatives au bien-être animal" (paragraphe 10), souligne "qu'un alignement des normes de l'Union et des États-Unis devrait viser à établir la norme commune la plus élevée et, de cette manière, à améliorer également la sécurité des produits pour les consommateurs" (paragraphe 11), "est d'avis que, compte tenu de l'importance croissante du commerce électronique, les normes en matière de protection des données jouent un rôle essentiel dans la protection des consommateurs tant dans l'Union qu'aux États-Unis"(paragraphe 16) et "souligne que l'Union et les États-Unis conservent des définitions très différentes des services publics et des services d'intérêt économique général et recommande que ces termes fassent l'objet d'une définition précise" (paragraphe 19);

Or. en

Amendement 35 Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant qu'un environnement mondial en rapide mutation nécessite des

structures actualisées, de nouvelles approches et des idées novatrices pour assurer la continuité et le renforcement d'un système démocratique libéral fondé sur des règles mondiales;

Or. en

Amendement 36
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement devrait être considéré comme une étape dans un processus continu d'intégration et de coopération en vue de la création d'un véritable marché transatlantique;

Or. en

Amendement 37
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution

Amendement

H. considérant que le renforcement du système multilatéral reste un objectif *essentiel*, qui n'exclut pas la conclusion d'accords bilatéraux plus approfondis que les engagements de l'OMC et complémentaires des règles multilatérales;

H. considérant que le renforcement du système multilatéral reste un objectif *prioritaire de l'Union européenne*, qui n'exclut pas la conclusion d'accords bilatéraux plus approfondis que les engagements de l'OMC et complémentaires des règles multilatérales; *considérant qu'il convient de tenir dûment compte de l'effet des négociations avec les États-Unis sur d'autres négociations commerciales en*

cours, sur d'autres partenaires dans le monde et sur l'objectif d'un partenariat transatlantique élargi et équitable incluant l'Afrique et l'Amérique latine, ainsi que des répercussions sur les accords régionaux de commerce et de coopération déjà en vigueur;

Or. en

Amendement 38
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution

H. considérant que le renforcement du système multilatéral reste un objectif essentiel, *qui n'exclut pas la conclusion d'accords bilatéraux plus approfondis* que les engagements de l'OMC et complémentaires des règles multilatérales;

Amendement

H. considérant que le renforcement du système multilatéral reste un objectif essentiel, que, *par son poids sur le commerce international, l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement remettrait en question;*

Or. en

Amendement 39
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution

H. considérant que le renforcement du système multilatéral *reste un objectif* essentiel, *qui n'exclut pas la conclusion d'accords bilatéraux plus approfondis* que les engagements de l'OMC et complémentaires des règles multilatérales;

Amendement

H. considérant que *l'Union européenne est convaincue que le développement et le renforcement du système multilatéral est l'objectif* essentiel *mais que cela* n'exclut pas la conclusion d'accords bilatéraux plus approfondis que les engagements de l'OMC et complémentaires des règles multilatérales;

Amendement 40
Agnès Le Brun

Projet de proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que l'agriculture est un secteur stratégique aussi bien pour l'Union européenne que pour les États-Unis, que le maintien des productions alimentaires sur leurs territoires doit être préservé, et que les différences réglementaires entre les deux marchés doivent être prises en compte, afin de ne pas créer de distorsion de concurrence;

Or. fr

Amendement 41
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que l'annonce de l'ouverture de négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement a déjà déclenché le lancement de négociations en vue d'un ALE entre la Chine, la Corée et le Japon en tant que réaction à ce changement éventuel de l'équilibre du commerce mondial;

Or. en

Amendement 42
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que l'annonce de l'ouverture de négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement a également eu un effet sur les conditions des négociations déjà entamées par les États-Unis et les pays partenaires situés sur la côte pacifique du continent américain, l'Australie et l'Asie en vue d'un accord de partenariat transpacifique en tant que deuxième axe commercial mondial influant sur l'équilibre du commerce mondial;

Or. en

Amendement 43
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Titre avant le paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

Amendement

Contexte économique *et politique*

Contexte *stratégique, politique et*
économique

Or. en

Amendement 44
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

-1. estime que les dirigeants européens et américains qui entreprennent le développement du marché transatlantique doivent comprendre et prendre pleinement en considération les grandes tendances du XXI^e siècle, notamment la résurgence de l'Asie, l'évolution de la population mondiale et ses concentrations relatives, et la tendance continue à la mondialisation conduisant à un système multipolaire où le pouvoir sera de moins en moins détenu par quelques acteurs clés;

Or. en

Amendement 45
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

1. **estime** qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce;

1. **considère par conséquent** qu'il convient de réaffirmer **et d'approfondir** l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce **afin de devenir de véritables partenaires dans un système mondial, en adoptant une vision transatlantique plus large et en suivant un ensemble commun d'objectifs stratégiques, au niveau tant bilatéral que multilatéral;**

Or. en

Amendement 46
Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. estime qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce;

Amendement

1. estime qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce; ***est convaincu qu'avec l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, les relations transatlantiques passeront de préoccupations liées à la sécurité et à la défense à des questions réglementaires et législatives;***

Or. en

Amendement 47
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1. estime qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce;

Amendement

1. estime qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce ***dans la perspective de la nécessité d'une conversion écologique et d'un développement durable à long terme de nos économies et de l'économie mondiale;***

Or. en

Amendement 48
Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution

1 estime qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce;

Amendement

1. estime qu'il convient de réaffirmer l'importance stratégique des relations économiques entre l'Union et les États-Unis, et que ces derniers devraient développer une vision commune du commerce mondial, de l'investissement et des questions liées au commerce ***telles que les normes et les dispositions réglementaires***;

Or. en

Amendement 49
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

1 bis. souligne la nécessité d'accompagner l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement d'une politique industrielle européenne commune et ambitieuse configurant la position de l'Union quant à l'élimination des droits de douane industriels, à la politique des matières premières et de l'énergie, à la politique de concurrence et de propriété intellectuelle, aux exigences de localisation et de performance, au rôle des marchés publics pour le passage à une économie verte et à la coopération réglementaire sur les technologies futures;

Amendement

Amendement 50
Paul Murphy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

1 bis. ne fait pas confiance à la Commission quand il s'agit de négocier avec ses homologues américains un accord qui sera mutuellement bénéfique pour la majorité des citoyens qui vivent et travaillent dans l'Union et aux États-Unis; appelle par conséquent le Conseil à ne pas approuver le projet de mandat de négociation et demande de manière générale de rendre entièrement transparents et ouverts à l'examen du public le processus qui conduit à la rédaction du projet de mandat de négociation ainsi que les négociations proprement dites;

Amendement 51
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

Amendement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales ***et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les possibilités*** d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales ***de manière à optimiser la création*** d'emplois ***décents*** et à ***exploiter le potentiel*** de croissance ***durable et inclusive***; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et

opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique; ***souligne que le marché européen des marchés publics a été considérablement réduit du fait de la crise de la dette et des mesures d'austérité et se réduira encore plus rapidement avec la mise en œuvre du pacte budgétaire;***

Or. en

Amendement 52
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, ***à la dette publique élevée***, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de partie et d'autre de l'Atlantique;

Amendement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance ***au bénéfice de tous***; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle et ***à la place qu'occupe le secteur des marchés financiers, à la dette publique élevée, à la nécessité de lutter contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux***, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de partie et d'autre de l'Atlantique;

Or. fr

Amendement 53
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un **véritable marché** transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

Amendement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un **programme commun en vue d'une économie verte** transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance **à long terme inhérentes à ce genre de projet**; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

Or. en

Amendement 54
Metin Kazak, Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage

Amendement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique **intégré** afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage

et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

Or. en

Amendement 55
Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux **sombres** prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

Amendement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux prévisions de croissance **mitigée** de part et d'autre de l'Atlantique;

Or. en

Amendement 56
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les

Amendement

2. considère qu'il est primordial que l'Union et les États-Unis approfondissent leurs relations économiques et commerciales et tirent profit du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique afin d'optimiser les

possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique;

possibilités d'emplois et de croissance; considère qu'il est particulièrement opportun que l'Union et les États-Unis s'engagent dans cette voie, eu égard à la crise économique actuelle, à la dette publique élevée, aux forts taux de chômage et aux sombres prévisions de croissance de part et d'autre de l'Atlantique *ainsi qu'aux avantages d'une réaction véritablement coordonnée à ces problèmes communs;*

Or. en

Amendement 57
Paul Murphy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

2 bis. insiste sur le fait que la grave crise économique et sociale à laquelle les deux économies sont confrontées ne doit pas servir de prétexte pour affaiblir les normes sociales, environnementales et de travail, mais, au contraire, souligne qu'un éventuel futur accord devrait refléter les normes sociales, environnementales et de travail existantes les plus élevées;

Or. en

Amendement 58
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

2 bis. estime que la question de l'impact de l'activité des marchés financiers américains sur le fonctionnement du

marché de la dette souveraine des Etats européens et des conditions de financement de l'économie réelle européenne doit être pleinement pris en compte dans la négociation;

Or. fr

Amendement 59
Maria Eleni Koppa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

2 bis. estime que le commerce et les investissements doivent être mieux utilisés pour stimuler une croissance intelligente, forte, durable et équilibrée, conduisant à la création d'emplois et à l'amélioration du bien-être des citoyens;

Or. en

Amendement 60
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

Amendement

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à des résultats encore plus ambitieux avec les États-Unis;

supprimé

Or. en

Amendement 61
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa **grande** expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour **parvenir à des résultats encore plus ambitieux** avec les États-Unis;

Amendement

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa **récente** expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour **maintenir une position forte au cours des prochaines années de négociation** avec les États-Unis; **souligne que l'Union n'a pas d'expérience de négociations d'un accord commercial avec un partenaire aussi fort qu'elle;**

Or. en

Amendement 62
Maria Badia i Cutchet

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à des résultats encore plus ambitieux avec les États-Unis;

Amendement

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à des résultats encore plus ambitieux avec les États-Unis; **souligne que les négociations à venir sont une excellente occasion d'atteindre des objectifs communs, de résoudre les différences existantes et de garantir des règles équitables pour tous;**

Or. en

Amendement 63
Franck Proust

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à des résultats encore plus ambitieux avec les États-Unis;

Amendement

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à des résultats encore plus ambitieux avec les États-Unis; ***considère que l'Union devrait aussi s'assurer qu'elle bénéficie au moins des mêmes avantages que ceux offerts aux autres partenaires commerciaux des États-Unis;***

Or. en

Amendement 64
Maria Eleni Koppa

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à ***des résultats encore plus ambitieux avec les États-Unis;***

Amendement

3. estime que l'Union devrait mettre à profit sa grande expérience des négociations d'accords commerciaux bilatéraux approfondis et complets pour parvenir à ***un accord mutuellement bénéfique;***

Or. en

Amendement 65
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que les négociations en vue d'un accord bilatéral approfondi et complet en matière de commerce et d'investissement doivent tenir compte de l'état d'avancement du cycle de Doha de l'OMC, souvent qualifié comme étant dans une impasse, et doivent dès lors, à la veille de la 9^e conférence ministérielle en Indonésie, contribuer à un système commercial mondial véritablement multilatéral et ouvrir la possibilité de renforcer le rôle de l'OMC dans le cadre des défis croissants et des nouveaux changements dans les relations économiques et commerciales ainsi que sociales, écologiques et politiques à l'échelle mondiale;

Or. en

**Amendement 66
Franck Proust**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

3 bis. considère qu'il convient de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à un accord, mais que les concessions doivent rester équilibrées et raisonnables;

Or. en

**Amendement 67
Helmut Scholz**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4**

Projet de proposition de résolution

4. prend acte de la publication du rapport final du groupe de travail de haut niveau **et approuve la recommandation préconisant** l'ouverture de négociations en vue d'un accord de commerce et d'investissement complet;

Amendement

4. prend acte de la publication du rapport final du groupe de travail de haut niveau; **recommande de reporter la décision quant à** l'ouverture de négociations en vue d'un accord de commerce et d'investissement complet **dans l'attente d'une analyse d'impact de qualité et de consultations transparentes, instructives et complètes avec toutes les parties prenantes économiques et la société civile, y compris, entre autres, les syndicats, les organisations du secteur agricole, les organisations environnementales, les organisations de défense des libertés civiles, de la liberté sur l'internet et de la protection des données, les organisations qui opèrent dans les domaines des coûts de la santé, de la réglementation des marchés financiers et de la diversité culturelle;**

Or. en

Amendement 68
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. prend acte de la publication du rapport final du groupe de travail de haut niveau **et approuve** la recommandation préconisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord de commerce et d'investissement complet;

Amendement

4. prend acte de la publication du rapport final du groupe de travail de haut niveau; **est déçu par le fait que** la recommandation préconisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord de commerce et d'investissement complet **ne tienne pas compte de considérations autres que les paramètres stricts de croissance économique bilatérale, lesquels, par ailleurs, sont contestables au vu des crises économiques et financières actuelles des deux côtés de l'Atlantique;**

Amendement 69
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution

4. **prend acte** de la publication du rapport final du groupe de travail de haut niveau et approuve la recommandation préconisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord de commerce et d'investissement complet;

Amendement

4. **se félicite** de la publication du rapport final du groupe de travail de haut niveau et approuve **pleinement** la recommandation préconisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord de commerce et d'investissement complet;

Amendement 70
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. **se félicite de** l'importance que le rapport final accorde i) à l'amélioration significative de la réciprocité de l'accès aux marchés en ce qui concerne les biens, les services, *les investissements* et les marchés publics à tous les niveaux d'administration; ii) à la réduction des barrières non tarifaires et au renforcement de la compatibilité des régimes réglementaires; et iii) à l'élaboration de règles conjointes pour s'emparer des enjeux et des opportunités commerciales communes qui se profilent à l'échelle mondiale;

Amendement

5. **estime que** l'importance que le rapport final accorde i) à l'amélioration significative de la réciprocité de l'accès aux marchés en ce qui concerne les biens, les services, *les investissements* et les marchés publics à tous les niveaux d'administration; ii) à la réduction des barrières non tarifaires et au renforcement de la compatibilité des régimes réglementaires; et iii) à l'élaboration de règles conjointes pour s'emparer des enjeux et des opportunités commerciales communes qui se profilent à l'échelle mondiale **ne démontrera son potentiel que si elle se fonde sur un ensemble de valeurs communes visant à donner aux deux parties transatlantiques un rôle déterminant dans la conversion**

écologique mondiale des activités économiques; souligne qu'en l'absence d'une base écologique commune, un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement accroîtrait essentiellement les pressions concurrentielles, la croissance sans emploi et les déchirements mondiaux entre blocs économiques régionaux concurrents et contribuerait au dysfonctionnement du système commercial multilatéral;

Or. en

Amendement 71
Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution

5. se félicite de l'importance que le rapport final accorde i) à l'amélioration *significative* de la réciprocité de l'accès aux marchés en ce qui concerne les biens, les services, *les investissements* et les marchés publics à tous les niveaux d'administration; ii) à la réduction des barrières non tarifaires et au renforcement de la compatibilité des régimes réglementaires; et iii) à l'élaboration de règles conjointes pour s'emparer des enjeux et des opportunités commerciales communes qui se profilent à l'échelle mondiale;

Amendement

5. se félicite de l'importance que le rapport final accorde i) à l'amélioration de la réciprocité de l'accès aux marchés en ce qui concerne les biens, les services, *les investissements* et les marchés publics à tous les niveaux d'administration; ii) à la réduction des barrières non tarifaires et au renforcement de la compatibilité des régimes réglementaires; et iii) à l'élaboration de règles conjointes pour s'emparer des enjeux et des opportunités commerciales communes qui se profilent à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 72
Béla Glattfelder

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. soutient le point de vue selon lequel les réductions tarifaires ne doivent pas couvrir les droits de douane les plus sensibles;

Or. en

Amendement 73

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. ***se rallie à l'avis selon lequel***, au vu des droits de douane existants, en moyenne peu élevés, le démantèlement des barrières non tarifaires, principalement des procédures de douane et des restrictions réglementaires internes, ***est l'élément*** essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique; ***souscrit à l'objectif proposé par le groupe de travail de haut niveau, à savoir une évolution progressive vers un marché transatlantique encore plus intégré;***

Amendement

6. ***affirme que***, au vu des droits de douane existants, en moyenne peu élevés, le démantèlement des barrières non tarifaires, principalement des procédures de douane et des restrictions réglementaires internes, ***peut être un élément*** essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique, ***pour autant que cette démarche ne donne pas lieu à des abus visant à saper les restrictions réglementaires fondées sur des valeurs; maintient que de nombreuses restrictions réglementaires sont justifiées par des divergences transatlantiques pour ce qui est des normes de santé et de sécurité et des normes environnementales et du rôle de l'État; considère qu'une vision ambitieuse commune des futurs besoins sociaux et environnementaux du système économique mondial est l'élément essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique;***

Or. en

Amendement 74
Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. se rallie à l'avis selon lequel, au vu des droits de douane existants, en moyenne peu élevés, le démantèlement des barrières non tarifaires, principalement des procédures de douane et des restrictions réglementaires internes, est l'élément essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique; souscrit à l'objectif proposé par le groupe de travail de haut niveau, à savoir une évolution progressive vers un marché transatlantique encore plus intégré;

Amendement

6. se rallie à l'avis selon lequel, au vu des droits de douane existants, en moyenne peu élevés, le démantèlement des barrières non tarifaires, principalement des procédures de douane et des restrictions réglementaires internes, est l'élément essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique; souscrit à l'objectif proposé par le groupe de travail de haut niveau, à savoir une évolution progressive vers un marché transatlantique encore plus intégré; ***considère que l'élimination des barrières réglementaires au commerce devrait inclure la fin des effets extraterritoriaux de la législation, y compris les normes faisant double emploi, en vue de parvenir à un accord négocié;***

Or. en

Amendement 75
Laurence J.A.J. Stassen

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution

6. se rallie à l'avis selon lequel, au vu des droits de douane existants, en moyenne peu élevés, le démantèlement des barrières non tarifaires, principalement des procédures de douane et des restrictions réglementaires internes, est l'élément essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique; souscrit à l'objectif proposé par le groupe de travail de haut niveau, à savoir une évolution progressive

Amendement

6. se rallie à l'avis selon lequel, au vu des droits de douane existants, en moyenne peu élevés, le démantèlement des barrières non tarifaires, principalement des procédures de douane et des restrictions réglementaires internes, est l'élément essentiel qui permettra d'optimiser le potentiel de la relation transatlantique; souscrit à l'objectif proposé par le groupe de travail de haut niveau, à savoir une évolution progressive

vers un marché transatlantique encore plus intégré;

vers un marché transatlantique encore plus intégré *tout en renforçant la concurrence*;

Or. en

Amendement 76
Françoise Castex

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 bis. rappelle que l'objectif de réduction des barrières non-tarifaires ne doit toutefois pas remettre en cause les choix de société qu'ont fait les Européens, notamment en matière d'éthique, de sécurité au travail et de qualité de l'emploi, de santé et de sécurité environnementale et alimentaire, afin de protéger les citoyens et les consommateurs de l'Union et de garantir la qualité des produits qui leur sont proposés, tels qu'exposés notamment dans le règlement 2004/853 sur la protection de la santé humaine: denrées alimentaires d'origine animale, règles spécifiques d'hygiène; le règlement 2012/464 sur l'importation de viande bovine de haute qualité et la directive 2001/18/CE sur les organismes génétiquement modifiés;

Or. fr

Amendement 77
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 bis. rappelle que l'objectif de réduction

des barrières non-tarifaires ne doit toutefois pas remettre en cause les choix de société qu'ont fait les Européens, notamment en matière d'éthique, de santé et de sécurité environnementale et alimentaire, afin de protéger les citoyens et les consommateurs de l'Union et de garantir la qualité des produits qui leur sont proposés, tels qu'exposés notamment dans le règlement 2004/853 sur la protection de la santé humaine: denrées alimentaires d'origine animale, règles spécifiques d'hygiène; le règlement 2012/464 sur l'importation de viande bovine de haute qualité et la directive 2001/18/CE sur les organismes génétiquement modifiés;

Or. fr

Amendement 78
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 ter. souligne, dans le même ordre d'esprit que la protection des données personnelles constitue une des valeurs de l'Union européenne à laquelle le Parlement européen a témoigné son attachement lors des travaux, des débats et des votes sur les accords SWIFT (données bancaires), PNR (données des passagers aériens) et ACTA (lutte contre la contrefaçon et le piratage);

Or. fr

Amendement 79
Françoise Castex

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

6 ter. rappelle que l'économie traditionnelle constitue une partie importante de la création de richesse dans l'Union européenne, notamment dans le secteur agroalimentaire; rappelle que ce secteur se caractérise par la valorisation des indications géographiques protégées (IGP); demande que ces IGP soient respectées dans les négociations à venir;

Or. fr

**Amendement 80
Françoise Castex**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

6c.

6 quater. compte-tenu du développement de l'échange d'informations par Internet, le stockage et le traitement des données devient un enjeu stratégique majeur qui implique la vie privée de l'ensemble des citoyens; rappelle que l'Union européenne est en train de se doter de nouvelles règles en ce domaine; souligne que les négociations avec les Etats-Unis ne peuvent interférer avec la législation européenne en ce domaine;

Or. fr

**Amendement 81
Marietje Schaake, Metin Kazak**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7**

Projet de proposition de résolution

7. se félicite de la recommandation préconisant la recherche de nouveaux moyens pour réduire les coûts superflus et les retards administratifs induits par la réglementation tout en parvenant à un niveau de santé, de sécurité et de protection de l'environnement jugé adéquat par chaque partie ou, à défaut, en réalisant les objectifs réglementaires légitimes;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 82

Tokia Saïfi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution

7. se félicite de la recommandation préconisant la recherche de nouveaux moyens pour réduire les coûts superflus et les retards administratifs induits par la réglementation tout en parvenant à un niveau de santé, de sécurité et de protection de l'environnement jugé adéquat par chaque partie ou, à défaut, en réalisant les objectifs réglementaires légitimes;

Amendement

7. se félicite de la recommandation préconisant la recherche de nouveaux moyens pour réduire les coûts superflus et les retards administratifs induits par la réglementation tout en parvenant à un niveau de santé, de sécurité et de protection de l'environnement jugé adéquat par chaque partie ou, à défaut, en réalisant les objectifs réglementaires légitimes; ***se félicite en ce sens de la mise en œuvre de l'accord mutuel sur la coopération douanière, qui prévoit la reconnaissance mutuelle du statut européen d'opérateur économique agréé;***

Or. fr

Amendement 83

Henri Weber

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle en particulier l'ambition du Groupe de Haut Niveau de négociier parallèlement les trois piliers: l'accès aux marchés, les barrières non tarifaires et des règles communes pour répondre aux défis partagés du commerce mondial;

Or. fr

Amendement 84

Henri Weber

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 7 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

7 ter. appelle au respect du principe de l'engagement unique, pour un résultat substantiel dans chacune des trois composantes de la négociation, préalable à tout accord final entre les deux Parties;

Or. fr

Amendement 85

Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

Amendement

8. ***réaffirme son soutien à un*** accord de commerce et d'investissement ***complet*** avec les États-Unis, qui ***favoriserait*** la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, ***profiterait aux*** consommateurs ***de l'Union*** et ***offrirait*** aux entreprises de l'Union de nouvelles

8. ***affirme ne pouvoir soutenir qu'un*** accord de commerce et d'investissement avec les États-Unis qui ***soit de nature à contribuer à une croissance durable, équilibrée et inclusive, à améliorer le bien-être des citoyens des deux côtés de l'Atlantique, à favoriser*** la création

possibilités de **vendre** des biens et des services aux États-Unis;

d'emplois de qualité pour les travailleurs européens **et américains, à profiter à tous les** consommateurs et **à offrir** aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de **proposer** des biens et des services aux États-Unis;

Or. en

Amendement 86
Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs **de l'Union et** offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Amendement

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis **fondé sur des valeurs communes, dont la protection et la défense des droits de l'homme, des droits fondamentaux et de la sécurité internationale** , qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait **directement** aux consommateurs **européens** , offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis **et permettrait d'améliorer les pistes d'investissement de l'Union aux États-Unis** ;

Or. en

Amendement 87
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8 réaffirme son soutien à un accord de

Amendement

8. réaffirme son soutien à un accord de

commerce et d'investissement **complet** avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs **de l'Union** et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

commerce et d'investissement avec les États-Unis **axé sur la viabilité à long terme de nos économies**, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs **et à l'environnement, rendrait contraignantes les normes communes actuelles les plus élevées en matière de protection des consommateurs, de la santé, du bien-être animal et de l'environnement** et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Or. en

Amendement 88
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Amendement

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement **approfondi et** complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Or. en

Amendement 89
Tokia Saïfi

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Amendement

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union, **en particulier aux PME**, de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Or. fr

Amendement 90
Marielle de Sarnez

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Amendement

8. réaffirme son soutien à un accord de commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union, **en particulier aux PME**, de nouvelles possibilités de vendre des biens et des services aux États-Unis;

Or. fr

Amendement 91
María Auxiliadora Correa Zamora

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution

8. réaffirme son soutien à un accord de

Amendement

8. réaffirme son soutien à un accord de

commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens *et des services* aux États-Unis;

commerce et d'investissement complet avec les États-Unis, qui favoriserait la création d'emplois de qualité pour les travailleurs européens, profiterait aux consommateurs de l'Union et offrirait aux entreprises de l'Union de nouvelles possibilités de vendre des biens, *de proposer toutes sortes de services et d'accéder pleinement aux marchés publics* aux États-Unis;

Or. en

Amendement 92
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. invite le Conseil à *suivre les recommandations figurant* dans le *rapport final du groupe de travail de haut niveau et à autoriser, dans les plus brefs délais, la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord* de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement *avec les États-Unis*;

Amendement

9. invite le Conseil à *mettre en place un mandat précis contenant une liste détaillée des questions qui seront négociées* dans le *cadre de l'accord* de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, *tout en indiquant les questions qui pourraient être négociées à un autre stade et en dehors de ce cadre; souligne que les négociations sur les normes réglementaires relatives à la santé et sur les services considérés dans l'Union européenne comme des services d'intérêt économique général devraient relever de cette deuxième catégorie*;

Or. en

Amendement 93
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. invite le Conseil à *suivre les recommandations figurant dans le rapport final du groupe de travail de haut niveau et à autoriser, dans les plus brefs délais*, la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis;

Amendement

9. invite le Conseil à ***ne pas*** autoriser la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis ***tant qu'une analyse d'impact appropriée n'aura pas été réalisée et que des consultations complètes et transparentes avec la société civile et toutes les parties prenantes n'auront pas été organisées;***

Or. en

Amendement 94

Franck Proust

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. invite le Conseil à suivre les recommandations figurant dans le rapport final du groupe de travail de haut niveau et à autoriser, ***dans les plus brefs délais***, la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis;

Amendement

9. invite le Conseil à suivre les recommandations figurant dans le rapport final du groupe de travail de haut niveau et à autoriser la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis ***dans le cadre des trois piliers mentionnés par le groupe de travail: l'accès aux marchés, les barrières non tarifaires et des règles conjointes pour s'emparer des enjeux communs qui se profilent à l'échelle mondiale;***

Or. en

Amendement 95

Tokia Saïfi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution

9. invite le Conseil à suivre les recommandations figurant dans le rapport final du groupe de travail de haut niveau et à autoriser, ***dans les plus brefs délais***, la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis;

Amendement

9. invite le Conseil à suivre les recommandations figurant dans le rapport final du groupe de travail de haut niveau et à autoriser la Commission à entamer les négociations en vue d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis;

Or. fr

Amendement 96

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne ***qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence*** réglementaire transatlantique; ***estime qu'il*** ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Amendement

10. souligne ***qu'il espère que le mandat de négociation contiendra une position ferme selon laquelle l'acquis de l'Union en matière de protection de la santé, de sécurité des produits, de protection des animaux et d'environnement est non négociable et confirmera les principes qui sous-tendent l'activité*** réglementaire de l'Union, ***comme le principe de précaution, le droit à la protection des données, le respect des préférences collectives, la multifonctionnalité de l'activité agricole et la subsidiarité; souligne qu'un éventuel accord*** ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union ***ainsi que pour le fonctionnement des services publics;***

Or. en

Amendement 97
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant ***pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties***; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, ***et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une*** meilleure convergence réglementaire transatlantique; ***estime*** qu'il ne ***devrait*** comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant ***dans toutes ses dispositions commerciales***; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, ***mais qu'il appartient aux législateurs des deux partenaires de parvenir à une*** meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union; ***souligne*** qu'il ne ***peut*** comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union ***et son espace politique***;

Or. en

Amendement 98
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ***ainsi que pour toutes*** les autorités de régulation et autres autorités compétentes ***des deux parties***; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de ***parvenir une*** meilleure convergence réglementaire transatlantique; ***estime qu'il ne devrait comporter aucun***

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ***des deux côtés de l'Atlantique, y compris*** les autorités de régulation et autres autorités compétentes; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de ***parvenir à une*** meilleure convergence réglementaire transatlantique;

risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Or. en

Amendement 99

Henri Weber

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés ***sur une base réciproque*** et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence réglementaire transatlantique; ***précise que cet accord ne devra contenir aucune disposition qui porterait atteinte de quelque manière que ce soit à la diversité culturelle et linguistique de l'Union, notamment dans le secteur audiovisuel;***

Or. fr

Amendement 100

Tokia Saïfi

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour

toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union, ***en particulier dans le domaine audiovisuel;***

Or. fr

Amendement 101
Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir une* meilleure convergence réglementaire transatlantique; ***estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;***

Amendement

10. souligne qu'un tel accord ***de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement*** doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire ***de manière durable*** à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens ***structurels*** de *parvenir à une* meilleure convergence réglementaire transatlantique;

Or. en

Amendement 102
Godelieve Quisthoudt-Rowohl, Elisabeth Köstinger

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir une* meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir à une* meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle, *juridique* et linguistique de l'Union;

Or. en

Amendement 103 Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir une* meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne *devrait* comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir à une* meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il ne *doit* comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Or. en

Amendement 104

Nora Berra, Marielle de Sarnez, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence réglementaire transatlantique; ***estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;***

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux et contraignant pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de parvenir une meilleure convergence réglementaire transatlantique;

Or. fr

Amendement 105

Laurence J.A.J. Stassen

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux ***et contraignant*** pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir* une meilleure convergence réglementaire transatlantique;

Amendement

10. souligne qu'un tel accord doit être ambitieux pour tous les niveaux d'administration ainsi que pour toutes les autorités de régulation et autres autorités compétentes des deux parties; affirme qu'il doit conduire à une véritable ouverture des marchés et à des échanges facilités sur le terrain, et qu'il devrait mettre particulièrement l'accent sur les moyens de *parvenir à une* meilleure convergence réglementaire transatlantique; estime qu'il

estime qu'il ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union;

Or. en

Amendement 106
Paul Murphy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. fait sien l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats (CES) et l'American Federation of Labour - Congress of Industrial Organisations (AFL-CIO), qui demandent de ne pas inclure dans un éventuel futur accord de commerce et d'investissement avec les États-Unis un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, et soutient le droit de réglementer dans l'intérêt général de la société;

Or. en

Amendement 107
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. considère indispensable que l'Union et ses États membres maintiennent la possibilité de préserver et de développer leurs politiques culturelles et audiovisuelles, et ce dans le cadre de leurs acquis législatifs, normatifs et conventionnels. Demande donc que

l'exclusion des services de contenus culturels et audiovisuels, y compris en ligne, soit clairement stipulée dans le mandat de négociation;

Or. fr

Amendement 108

Nora Berra, Marielle de Sarnez, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 bis. estime néanmoins qu'un tel accord, comme tout autre accord commercial de l'UE, ne devrait comporter aucun risque pour la diversité culturelle et linguistique de l'Union; demande par conséquent que les services audiovisuels soient exclus du champ des négociations de l'accord;

Or. fr

Amendement 109

Paul Murphy

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. invite la Commission et le Conseil à appliquer le "principe de précaution" lors de la rédaction du mandat définitif et à défendre ce principe dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé humaine, animale ou végétale;

Or. en

Amendement 110
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 ter. estime que, s'agissant de la régulation des marchés financiers, les négociateurs européens doivent intégrer dans leur mandat la nécessité de remédier au déséquilibre introduit dans les relations transatlantiques par le fait que les Etats-Unis, contrairement aux engagements pris notamment lors du G20 de Londres en avril 2009, n'appliquent ni les recommandations du Comité de Bâle, ni les normes comptables IFRS et adoptent, sans consultation avec leurs partenaires, des législations ayant des effets extraterritoriaux considérables;

Or. fr

Amendement 111
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 quater. considère que la négociation doit s'intéresser également aux enjeux liés à l'absence d'approche commune des réglementations s'appliquant aux modèles et pratiques bancaires, aux produits dérivés, aux agences de notations et aux fonds de gestion alternative;

Or. fr

Amendement 112
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 quinquies. considère que cette négociation doit conduire à des résultats tangibles en matière de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, sujets, qui doivent faire explicitement partie du mandat de la négociation;

Or. fr

Amendement 113
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 sexties (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

10 sexties. souligne que l'objectif d'une meilleure convergence réglementaire ne doit pas conduire à un affaiblissement de la réglementation applicable aux acteurs et aux produits financiers, en vigueur en Europe et aux Etats-Unis;

Or. fr

Amendement 114
Françoise Castex

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

Amendement

11. souligne que l'accord doit englober

supprimé

une protection solide des droits de propriété intellectuelle (DPI), y compris la protection des indications géographiques; considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes de protection internationales;

Or. fr

Amendement 115
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. souligne *que l'accord doit englober une protection solide des droits de propriété intellectuelle (DPI), y compris la protection des indications géographiques; considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes de protection internationales;*

Amendement

11. souligne que *cet accord doit absolument garantir les niveaux les plus élevés possibles de protection et d'application effective des dispositions concernant les données personnelles et les droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris les indications géographiques;*

Or. fr

Amendement 116
Yannick Jadot, Amelia Andersdotter

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. souligne que *l'accord doit englober une protection solide des droits de propriété intellectuelle (DPI), y compris la protection des indications géographiques; considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux*

Amendement

11. souligne que *la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) est un point de divergence transatlantique important qui nécessite un accord préalable sur les exceptions aux droits, les limitations des recours et l'application proportionnée, et que ce domaine doit donc être abordé à un*

normes de protection internationales;

*stade ultérieur des négociations;
recommande au Conseil de subordonner
l'accès au marché agricole des États-Unis
à un accord sur les indications
géographiques;*

Or. en

Amendement 117

Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. souligne que l'accord doit englober une protection **solide** des droits de propriété intellectuelle (DPI), **y compris** la protection des indications géographiques; considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes **de protection** internationales;

Amendement

11. souligne que l'accord doit englober une protection **pertinente pour des domaines précisément et clairement définis** des droits de propriété intellectuelle (DPI), **comme** la protection des indications géographiques; considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes internationales; **souligne que l'accord devrait être tourné vers l'avenir et miser sur l'énorme potentiel de l'économie numérique et du commerce électronique, sans limiter l'Union dans sa nécessité de réformer et d'harmoniser ses mécanismes de défense des DPI;**

Or. en

Amendement 118

Paweł Zalewski

Projet de proposition de résolution Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. souligne que l'accord doit englober une protection solide des droits de propriété

Amendement

11. souligne que l'accord doit englober une protection solide des droits de propriété

intellectuelle (DPI), y compris la protection des indications géographiques; considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes de protection internationales;

intellectuelle (DPI), y compris la protection des indications géographiques, ***dans les cas où l'une des parties de l'accord estime que la législation d'une autre partie dans le domaine des DPI est insuffisante;*** considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes de protection internationales; ***souligne que la forme finale de l'accord doit être soumise à une analyse d'impact du point de vue des droits fondamentaux, afin d'assurer le plein respect des droits de l'homme définis dans les instruments juridiques les concernant, y compris le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESC). L'analyse d'impact constituerait une partie formelle des travaux préparatoires à l'accord;***

Or. pl

Amendement 119
Christofer Fjellner

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution

11. souligne que l'accord doit englober une protection solide des droits de propriété intellectuelle (DPI), ***y compris la protection des indications géographiques;*** considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes de protection internationales;

Amendement

11. souligne que l'accord doit englober une protection solide des droits de propriété intellectuelle (DPI); considère que d'autres points de divergence dans le domaine des DPI devraient être levés, conformément aux normes de protection internationales;

Or. en

Amendement 120
Helmut Scholz

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne qu'il doit être possible d'exclure certains secteurs de services des engagements de libéralisation; insiste sur le fait que, comme pour l'AGCS, l'Union ne doit pas souscrire d'engagements en ce qui concerne les services audiovisuels; conclut que la culture ne doit nullement être couverte dans l'accord et recommande de suivre l'exemple de l'accord UE-Corée en ajoutant un protocole sur la coopération culturelle comprenant l'engagement des deux parties à promouvoir la diversité culturelle conformément à la convention de l'Unesco;

Or. en

**Amendement 121
Marietje Schaake**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que, compte tenu du rejet de l'accord commercial anticontrafaçon (ACAC), motivé par des préoccupations relatives aux restrictions des libertés numériques et de l'ouverture de l'internet, à l'application du droit d'auteur en ligne ainsi qu'à la responsabilité des intermédiaires, ces mesures ne devraient pas être incluses ou visées dans l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, que ce soit par des dispositions explicitement contraignantes ou par une interprétation ou une mise en œuvre restrictive du droit

de l'Union applicable;

Or. en

Amendement 122

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 bis. considère que toute ouverture du marché des produits agricoles devrait être subordonnée à des exceptions concernant les produits sensibles, à l'inclusion d'un mécanisme de sauvegarde face aux hausses importantes au niveau régional des importations de produits agricoles et à une appréciation positive de la multifonctionnalité des activités agricoles;

Or. en

Amendement 123

Brian Simpson

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 bis. rappelle l'importance du secteur des transports pour la croissance et l'emploi, en particulier dans le secteur aérien, pour lequel les marchés UE - États-Unis représentent 60 % du trafic aérien mondial; souligne que les négociations devraient aborder la propriété étrangère des compagnies aériennes et la réciprocité en matière de cabotage, ainsi que le contrôle du fret maritime;

Or. en

Amendement 124
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 bis. est d'avis que les points de divergence concernant la protection des droits de propriété intellectuelle doivent pouvoir être résolus à travers les normes établies au niveau international;

Or. fr

Amendement 125
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 ter. souligne qu'en tout état de cause, les négociations relatives aux marchés des services et des travaux publics ne peuvent s'ouvrir que sur une base de stricte et complète réciprocité; et demande que le domaine de la défense et de la sécurité tel que défini par la directive 2009/81/CE reste en dehors du champ d'application de l'Accord;

Or. fr

Amendement 126
Marietje Schaake, Silvana Koch-Mehrin, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 ter. réaffirme que tout accord devrait inclure l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés publics pour les parties et les entreprises de l'Union à la fois au niveau des États et au niveau fédéral afin de parvenir à la réciprocité;

Or. en

**Amendement 127
Marietje Schaake**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

11 quater. souligne que les chapitres sur l'accès aux marchés doivent prévoir des mesures significatives pour faire face aux restrictions actuellement appliquées aux services de transport maritime et aérien fournis par les entreprises européennes;

Or. en

**Amendement 128
Helmut Scholz**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12**

Projet de proposition de résolution

Amendement

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement

12. réaffirme qu'un chapitre ferme sur les obligations environnementales et les aspects liés aux droits des travailleurs qui relèvent du commerce et du développement durable est une condition préalable à l'approbation par le Parlement d'un

durable;

accord commercial de l'Union avec un pays tiers;

Or. en

Amendement 129

Marielle de Sarnez, Tokia Saïfi, Nora Berra

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable;

Amendement

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable; ***rappelle que les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de respect des droits du travail et d'application de normes environnementales, sanitaires et sociales ne peuvent être des variables d'ajustement de ces négociations;***

Or. fr

Amendement 130

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement

Amendement

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement

durable;

durable; *invite le Conseil à inclure dans son mandat des négociations sur les incidences environnementales des méthodes de production et de traitement et sur les principes d'un marché commun et potentiellement mondial du carbone;*

Or. en

Amendement 131
Maria Badia i Cutchet

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable;

Amendement

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable; *estime qu'il convient de tenir compte de l'expérience des accords commerciaux antérieurs de l'Union et des engagements de longue durée entre l'Union et les États-Unis afin de renforcer le développement et l'application de la législation et des politiques en matière de travail et d'environnement et en vue de promouvoir les normes et les critères fondamentaux de l'OIT, le travail décent et le développement durable;*

Or. en

Amendement 132
Rachida Dati

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable;

Amendement

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable; ***invite la Commission à faire preuve d'ambition dans la création d'un cadre de dialogue véritablement stratégique pour ce qui est des questions énergétiques et du changement climatique;***

Or. en

Amendement 133

Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable;

Amendement

12. se félicite, en particulier, de la recommandation du groupe de travail de haut niveau invitant l'Union et les États-Unis à tenir compte des aspects liés à l'environnement et à l'emploi qui relèvent du commerce et du développement durable; ***encourage à harmoniser les normes en matière de responsabilité sociale des entreprises;***

Or. en

Amendement 134

Maria Badia i Cutchet

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. estime que le chapitre consacré au commerce et au développement durable du futur accord devrait également fournir un cadre global pour continuer à défendre les valeurs communes que les deux parties ont soutenues dans les forums internationaux, comme la lutte contre l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations;

Or. en

Amendement 135

Henri Weber

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. souhaite vivement que cet accord permette et renforce la définition et la mise en œuvre de normes de haut niveau, social et environnemental, des deux côtés de l'Atlantique, ainsi qu'un suivi actif des engagements des deux Parties, tel que recommandé par le Groupe de Haut Niveau;

Or. fr

Amendement 136

Rachida Dati

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12bis. estime notamment que l'accord doit

permettre de faciliter les échanges dans le domaine agricole, en particulier par une meilleure convergence des normes sanitaires et phytosanitaires, tout en veillant à protéger la qualité de l'agriculture européenne et des produits agricoles distribués en Europe, ainsi que la pérennité des exploitations agricoles européennes;

Or. fr

Amendement 137
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande que l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis contienne des normes contraignantes en matière d'environnement et d'emploi ainsi que des aspects de développement durable et se fonde sur les conventions fondamentales de l'OIT;

Or. de

Amendement 138
Marietje Schaake, Silvana Koch-Mehrin, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande de réduire les charges administratives pesant dans tous les secteurs concernés par l'accord et de ne pas introduire de nouvelles exigences administratives superflues;

Or. en

Amendement 139
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 ter. souligne que la qualité des services publics de l'Union européenne doit être préservée, conformément aux dispositions du TFUE et en particulier du Protocole N ° 26 sur les services d'intérêt général; et que les engagements actuels de l'UE dans ce domaine, notamment contractés via l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), restent la référence;

Or. fr

Amendement 140
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 ter. souligne que l'acquis de l'Union ne peut être remis en question par le mandat de négociation;

Or. de

Amendement 141
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 quater. insiste sur le fait que l'accord ne peut porter atteinte aux valeurs fondamentales des deux partenaires commerciaux, comme par exemple au principe de précaution de l'Union européenne;

Or. de

Amendement 142
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

12 quinquies. insiste sur le fait que l'accord ne peut porter atteinte à la diversité et à l'identité culturelles des deux partenaires commerciaux et qu'il convient d'adopter les exceptions qui s'imposent à cet égard;

Or. de

Amendement 143
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

Amendement

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues;

telles barrières à l'avenir;

Or. en

Amendement 144

Marielle de Sarnez, Nora Berra

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Amendement

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues, ***notamment celles aux investissements internationaux croisés***, et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir ***et à garantir un cadre juridique clair et juste***;

Or. fr

Amendement 145

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Amendement

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues ***qui ne sont pas fondées sur des préoccupations légitimes en matière de sécurité, de santé, de bien-être animal et d'environnement*** et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à

empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Or. en

Amendement 146

Bastiaan Belder

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Amendement

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues, **comme la loi Jones**, et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Or. en

Amendement 147

Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Amendement

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir **et un engagement réciproque à institutionnaliser des normes et des règles convenues ou élaborées conjointement, afin d'assurer la**

continuité optimale des avantages et d'introduire de la flexibilité dans la mise en œuvre pratique de l'accord; note que des accords existants, tels que l'accord bilatéral UE - États-Unis relatif à la coopération dans le domaine de la réglementation de la sécurité de l'aviation civile, peuvent servir d'exemples de bonnes pratiques à transposer dans d'autres domaines;

Or. en

Amendement 148
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir;

Amendement

13. réitère son soutien au démantèlement des barrières réglementaires superflues et encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à intégrer dans l'accord des mécanismes (dont une coopération réglementaire en amont) destinés à ***créer un "accord de cohabitation" visant à empêcher l'établissement de telles barrières à l'avenir et à garantir des niveaux plus élevés de convergence et de reconnaissance mutuelle;***

Or. en

Amendement 149
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

13 bis. soutient que le démantèlement des droits de douane et des barrières non tarifaires doit respecter un strict parallélisme, condition sine qua non pour parvenir à un accord équilibré et mutuellement bénéfique;

Or. fr

**Amendement 150
Helmut Scholz**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)**

13 bis. est préoccupé par le fait que le rapport 2013 d'estimation du commerce national sur les barrières au commerce international du Représentant américain au commerce juge comme des inquiétants obstacles au commerce plusieurs règles importantes appliquées dans les États membres de l'Union, notamment:

- diverses mesures de maîtrise des coûts dans différents États membres, qui seraient préjudiciables aux intérêts des sociétés pharmaceutiques américaines;

- des subventions prétendument "occultes" aux producteurs de fruits européens;

- le système européen de protection des indications géographiques;

- la réglementation actuelle concernant la protection et l'application du droit d'auteur et notamment le rejet de l'ACAC, ainsi qu'une législation spécifique dans au moins 13 États membres;

- des propositions sur la protection des données qui pourraient restreindre les

flux internationaux de données;

- les quotas de contenu dans le secteur de la radiodiffusion, notamment en France, en Italie, en Pologne et en Espagne;*
- l'accès à la pratique du droit dans les États membres de l'Union pour les citoyens américains;*
- l'accès au marché irlandais des services énergétiques;*
- les restrictions relatives à la propriété étrangère de biens à Chypre;*
- les restrictions relatives à l'obtention d'une participation de contrôle dans onze secteurs d'activité en France, ainsi que le fonds stratégique d'investissement français et le modèle de la golden share;*
- les critères de contenu local pour bénéficiaire d'incitations fiscales en Grèce;*
- le système italien d'incitation à la production d'énergie solaire photovoltaïque en Italie, qui exige des composants fabriqués dans l'Union;*
- un certain nombre de règles de l'Union et de ses États membres relatives aux marchés publics, notamment la réglementation de l'accès aux marchés;*

rappelle à la Commission les limites de ses compétences dans le cadre des négociations et l'importance de respecter le principe de subsidiarité;

Or. en

Amendement 151
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle qu'il s'agit d'une occasion

historique d'apporter un véritable changement aux conditions de commerce et d'investissement des deux côtés de l'Atlantique; estime qu'il serait utile de rappeler que d'autres domaines susceptibles de stimuler la croissance et l'emploi doivent encore être pleinement couverts, tels que les services financiers, le marché numérique, l'énergie et l'innovation, sans lesquels un véritable marché transatlantique ne sera pas possible; considère que ces domaines devraient, avec le temps, être inclus dans ces négociations;

Or. en

Amendement 152
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite le Conseil à affirmer formellement dans le mandat de négociation que les deux partenaires sont libres d'adopter et d'appliquer des normes sanitaires et environnementales plus élevées que les normes prévues par un accord, notamment dans un contexte d'incertitude scientifique, et que de telles mesures ne peuvent pas être contestées en vertu des termes de l'accord;

Or. en

Amendement 153
Nora Berra, Marielle de Sarnez, Tokia Saïfi, Agnès Le Brun

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. réaffirme que l'accord ne doit contenir aucune disposition qui pourrait compromettre l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs, en particulier sur les OGM, les promoteurs de croissance, les traitements de décontamination des aliments et le clonage;

Or. fr

Amendement 154
Agnès Le Brun

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande à la Commission de tenir compte, lors des négociations, du caractère stratégique du secteur agricole pour la sécurité alimentaire de l'Union européenne, de préserver les productions alimentaires sur leurs territoires, et de prévenir toute distorsion de concurrence causée par les différences règlementaires entre les deux marchés;

Or. fr

Amendement 155
Franck Proust

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que le démantèlement des droits de douane et des barrières non

tarifaires doit respecter un parallélisme nécessaire, qui est une condition préalable pour parvenir à un accord équilibré et mutuellement bénéfique;

Or. en

Amendement 156
Béla Glattfelder

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que l'accord ne peut menacer le niveau élevé actuel de protection de l'environnement, du bien-être animal, de la sécurité alimentaire et de la santé animale dans l'Union européenne;

Or. en

Amendement 157
Paweł Zalewski

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne l'importance de la libéralisation du secteur des services et de la facilitation de l'accès aux commandes publiques;

Or. pl

Amendement 158
Peter Skinner

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne la nécessité d'inclure les services financiers dans les négociations entre l'Union et les États-Unis; appelle à la convergence vers un cadre réglementaire financier commun entre l'Union et les États-Unis afin de créer des processus de surveillance prudentielle communs;

Or. en

**Amendement 159
Peter Skinner**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 ter. demande qu'une attention particulière soit accordée à l'équivalence, à la reconnaissance mutuelle, à la convergence et à l'extraterritorialité dans le contexte des services financiers;

Or. en

**Amendement 160
Helmut Scholz**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 ter. souligne que, pour qu'un ALE soit vraiment bénéfique pour la population et l'économie de l'Union, le Conseil devrait établir un calendrier précis et inclure les

aspects suivants dans les directives de négociation de la Commission:

- des résultats concrets et mesurables du gouvernement des États-Unis sur les mesures non tarifaires en vue d'éliminer les mesures inutiles ou obsolètes, telles que la loi Jones, qui entravent les relations commerciales entre l'Union et les États-Unis; la Commission fera régulièrement rapport au Conseil et au Parlement sur les progrès réalisés dans ce domaine;

- la suppression des mesures non tarifaires existantes dans le secteur automobile, comme la loi américaine sur l'étiquetage des automobiles, le faible indice de cétane du diesel aux États-Unis ou les exigences de double certification résultant du partenariat douane-commerce contre le terrorisme; encourage la Commission et le gouvernement des États-Unis à étendre leur coopération en ce qui concerne les normes de sécurité et les questions environnementales dans le cadre de l'agence WP29;

- un calendrier échelonné pour la réduction des droits de douane sensibles dans l'Union, afin de donner à l'industrie européenne suffisamment de temps pour s'adapter à une concurrence accrue;

- des mesures de sauvegarde bilatérales efficaces pour prévenir les hausses importantes des importations qui causent ou menacent de causer un préjudice grave aux secteurs économiques de l'Union ou des États-Unis, en particulier dans les secteurs sensibles tels que les industries de l'automobile et de l'électronique et les produits agricoles;

- des mesures actives pour favoriser l'intégration des PME dans le marché transatlantique;

- des références aux disciplines et normes internationales sanitaires et

phytosanitaires, en particulier celles prévues par le Codex Alimentarius, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);

- un chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires qui ne sape pas les normes de l'Union et qui respecte pleinement le rejet par la grande majorité de la population européenne des organismes génétiquement modifiés, du poulet chloré et du clonage d'animaux;

- des mesures contraignantes pour protéger les indications géographiques;

- un chapitre sur les marchés publics qui exclue la passation des marchés dans les domaines de l'administration au niveau local, des services publics, de la défense et de la sécurité et qui ne contredise pas les exigences de localisation prévues dans les marchés publics des États membres;

- un chapitre solide et ambitieux sur le développement durable allant au-delà des normes fondamentales du travail, dont les quatre conventions prioritaires de l'OIT pour les pays industrialisés; ce chapitre doit aussi inclure la mise en place d'un forum de la société civile qui suivra et commentera sa mise en œuvre et l'application effective des accords multilatéraux sur l'environnement, la protection du climat, le bien-être des animaux et la préservation de la diversité biologique; ce chapitre ne peut être exclu du mécanisme de règlement des différends et pourra donner lieu à une éventuelle suspension de l'accord;

Or. en

Amendement 161
Yannick Jadot

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 ter. invite le Conseil à affirmer formellement dans le mandat de négociation que les deux partenaires sont libres d'adopter des règles solides en matière d'institutions financières et de transactions financières et que de telles mesures ne peuvent pas être contestées en vertu des termes de l'accord;

Or. en

**Amendement 162
Paweł Zalewski**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 ter. souligne l'importance de supprimer les restrictions à l'export de gaz américain, en espérant par là même une coopération stratégique à long terme dans le domaine de l'exploitation des gaz de schiste;

Or. pl

**Amendement 163
Helmut Scholz**

**Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)**

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 quater. réaffirme que, comme dans le cas de l'accord UE-Corée, les accords conclus par l'Union avec des membres de

l'OCDE ne devraient pas prévoir de mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États; insiste sur le fait que les deux parties contractantes concernées par l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement possèdent des systèmes judiciaires nationaux neutres, efficaces et hautement compétents;

invite le Conseil à exclure du mandat la négociation d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États;

invite le Conseil à réduire la portée du texte concernant la protection des investissements figurant dans l'accord aux investissements effectués après l'entrée en vigueur dudit accord;

invite le Conseil à remplacer la notion de traitement juste et équitable figurant dans le mandat par une référence au droit international coutumier;

invite le Conseil à supprimer la notion d'expropriation indirecte du mandat;

Or. en

Amendement 164

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution Paragraphe 13 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

13 quater. estime que, compte tenu de l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux et de la robustesse de la protection des droits de propriété dans les deux partenaires, il n'est pas nécessaire d'adopter des dispositions spéciales pour la protection des investisseurs; demande au Conseil d'exclure du mandat de négociation le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États;

Amendement 165
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement **complet** entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies;

Amendement

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis **axé sur la viabilité à long terme et la conversion écologique de nos industries** peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits **à long terme** pour les deux économies;

Amendement 166
Marietje Schaake, Silvana Koch-Mehrin

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Amendement 167
Pawel Zalewski

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies;

Amendement

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies ***et pourrait également entraîner par la suite une diminution des coûts commerciaux supportés par les pays tiers qui exportent vers les États-Unis et l'UE;***

Or. pl

Amendement 168
Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies;

Amendement

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies; ***est convaincu qu'un accord de commerce et d'investissement complet permettrait à l'Union et aux États-Unis de continuer à établir des normes mondiales;***

Or. en

Amendement 169
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies;

Amendement

14. réaffirme qu'un accord de commerce et d'investissement complet entre l'Union européenne et les États-Unis peut déboucher sur une situation gagnant-gagnant, profitable aux deux économies, et qu'une intégration renforcée permettrait d'accroître considérablement les profits pour les deux économies ***à condition toutefois, qu'au sein de l'Union européenne, les bénéfices en soient équitablement répartis entre ses États membres;***

Or. fr

Amendement 170
Godelieve Quisthoudt-Rowohl, Elisabeth Köstinger

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

14 bis. reconnaît que l'agriculture jouera un rôle décisif dans les négociations; voit les bienfaits du renforcement de la coopération dans le commerce agricole et souligne l'importance d'un résultat ambitieux et équilibré dans ce domaine; souligne que la protection des indications géographiques revêt un intérêt crucial pour les agriculteurs de l'Union; croit fermement que des progrès significatifs sont possibles si les deux parties abordent la question de manière constructive;

Amendement

Or. en

Amendement 171
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 bis. espère que l'accord contiendra des règles claires sur la réglementation du secteur financier et des mesures de lutte contre l'évasion fiscale;

Or. de

Amendement 172
Paweł Zalewski

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 bis. attire l'attention sur le sujet sensible que représentent les OGM et souligne que l'accord ne doit pas mener à une modification de la législation et de la politique de l'UE dans ce domaine;

Or. pl

Amendement 173
Godelieve Quisthoudt-Rowohl, Elisabeth Köstinger

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

14 ter. est fortement contrarié par le fait que les États-Unis n'ont toujours pas mis en œuvre leur réglementation sur l'ESB

afin de rouvrir leur marché aux importations de produits bovins provenant de l'Union; invite fermement les États-Unis à montrer leur volonté sérieuse d'entrer dans des négociations complètes avec l'Union en adoptant enfin la réglementation sur l'ESB qui lève l'interdiction des importations de produits bovins provenant de l'Union;

Or. en

Amendement 174
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Amendement

15. invite le Conseil à subordonner l'ouverture de négociations en vue d'un accord avec les États-Unis à la transparence, ce qui comprend la publication en temps utile des projets de texte à tous les stades des négociations; rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Or. en

Amendement 175
Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives *et susciter l'adhésion* de l'opinion publique;

Amendement

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations ***le grand public et*** les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives, ***encourager la formation*** de l'opinion publique ***et tenir dûment compte des préoccupations soulevées; demande par conséquent le plus haut degré possible de transparence pour les documents de négociation;***

Or. en

Amendement 176
Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation ***et*** du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Amendement

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement ***en toute transparence*** et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation, du travail ***et des libertés civiles***, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives, ***permettre à diverses parties d'y contribuer*** et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Or. en

Amendement 177
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Amendement

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement **en toute transparence** et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Or. en

Amendement 178
Godelieve Quisthoudt-Rowohl, Elisabeth Köstinger

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Amendement

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, **de l'agriculture**, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Or. en

Amendement 179
Laurence J.A.J. Stassen

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations *les* parties intéressées, *notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants*, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Amendement

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations *une grande variété de* parties intéressées, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Or. en

Amendement 180

Maria Badia i Cutchet

Projet de proposition de résolution Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique;

Amendement

15. rappelle la nécessité de consulter régulièrement et tout au long des négociations les parties intéressées, notamment dans les domaines de l'entreprise, de l'environnement, de la consommation et du travail, ainsi que d'autres représentants, pour veiller à ce que les discussions soient fondées sur des données objectives et susciter l'adhésion de l'opinion publique *en tenant compte des préoccupations des parties intéressées*;

Or. en

Amendement 181

Rachida Dati

Projet de proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

15 bis. estime que la réduction des barrières non-tarifaires passe avant tout par une meilleure coordination le plus en amont possible, au niveau de l'élaboration des règles; juge à ce titre qu'il convient d'améliorer rapidement la compréhension réciproque des processus décisionnels des deux cotés de l'Atlantique; estime que cela passe par un dialogue ouvert et régulier à tous les niveaux de prise de décision, et par un renforcement du dialogue transatlantique des législateurs;

Or. fr

Amendement 182

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

15 bis. invite le Conseil à charger la Commission de fournir à tous les stades des négociations des analyses d'impact, y compris des contrôles de la compétitivité, qui étudient dûment les effets de la libéralisation du commerce bilatéral sur l'emploi et l'environnement et qui sont spécifiques aux différents secteurs, et de soumettre toutes les propositions concernant l'établissement d'une équivalence réglementaire ou d'une reconnaissance mutuelle pour les organes législatifs compétents à un stade précoce des négociations;

Or. en

Amendement 183
Jörg Leichtfried

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

15 bis. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme par exemple le secteur agricole, pour lequel les perceptions des OGM, du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Or. en

Amendement 184
Robert Sturdy

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

Amendement

16. insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir sur les délais et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos entreprises, à nos travailleurs et à nos citoyens;

16. prie instamment les négociateurs de parvenir à un accord mutuellement acceptable qui apportera des avantages concrets et substantiels aux entreprises, aux travailleurs et aux citoyens dans les meilleurs délais afin de bénéficier rapidement de l'élan économique important pour nos économies communes et pour l'emploi que l'accord suscitera;

Or. en

Amendement 185
Henri Weber

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. insiste sur le fait que la qualité *devrait prévaloir sur les délais et partie du principe que les négociateurs ne concluront pas* hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos entreprises, à nos travailleurs et à nos citoyens;

Amendement

16. *souligne que l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis ne peut constituer une fin en soi*; insiste sur le fait que la qualité *des engagements réciproques doit prévaloir sur les délais et enjoint les négociateurs de ne pas conclure* hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos entreprises, à nos travailleurs et à nos citoyens;

Or. fr

Amendement 186

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir sur les délais et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos entreprises, à nos travailleurs et à nos citoyens;

Amendement

16. insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir sur les délais et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord *qui ne sera pas fondé sur une analyse des risques appropriée pour le consommateur et l'environnement et* qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels *à nos environnements*, à nos entreprises, à nos travailleurs, *à nos consommateurs* et à nos citoyens;

Or. en

Amendement 187

Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution

16. insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir **sur les délais** et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos **entreprises, à nos travailleurs** et à nos **citoyens**;

Amendement

16. insiste sur le fait que la qualité devrait prévaloir et part du principe que les négociateurs ne concluront pas hâtivement un accord qui n'apportera pas d'avantages concrets et substantiels à nos **sociétés** et à nos **économies**;

Or. en

Amendement 188
Marielle de Sarnez

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement 189
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement 190
Marietje Schaake, Silvana Koch-Mehrin

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. se réjouit de l'ouverture des négociations avec les États-Unis, qu'il suit attentivement, et de la perspective de contribuer à leur succès; **rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les questions législatives et réglementaires que les négociations et le futur accord pourraient susciter;**

Amendement

17. se réjouit de l'ouverture des négociations avec les États-Unis, qu'il suit attentivement, et de la perspective de contribuer à leur succès; **souligne qu'un niveau maximal de transparence et une démarche proactive de la Commission vis-à-vis des nombreuses parties prenantes et des citoyens sont indispensables pour établir la confiance dans les négociations et faire adhérer à leur résultat;**

Or. en

Amendement 191
Metin Kazak, Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. se réjouit de l'ouverture des négociations avec les États-Unis, qu'il suit attentivement, et de la perspective de contribuer à leur succès; rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les questions législatives et réglementaires que les négociations et le futur accord pourraient susciter;

Amendement

17. se réjouit de l'ouverture des négociations avec les États-Unis, qu'il suit attentivement, et de la perspective de contribuer à leur succès; rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les questions législatives et réglementaires que les négociations et le futur accord pourraient susciter; **s'engage à jouer un rôle proactif pour collaborer avec ses homologues américains lors de l'introduction de nouvelles**

réglementations;

Or. en

Amendement 192

Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. *se réjouit de l'ouverture des négociations avec les États-Unis, qu'il suit attentivement, et de la perspective de contribuer à leur succès; rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les questions législatives et réglementaires que les négociations et le futur accord pourraient susciter;*

Amendement

17. *s'engage à suivre attentivement les négociations avec les États-Unis et à contribuer à leur succès; rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation);*

Or. en

Amendement 193

Helmut Scholz

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution

17. *se réjouit de l'ouverture des négociations avec les États-Unis, qu'il suit attentivement, et de la perspective de contribuer à leur succès; rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les*

Amendement

17. *rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les questions législatives et réglementaires qui peuvent émerger dans le contexte des négociations et du futur accord;*

questions législatives et réglementaires *que les négociations et le futur accord pourraient susciter*;

Or. en

Amendement 194
Marietje Schaake, Silvana Koch-Mehrin

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

17 bis. rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation de tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des négociations (avant et après les cycles de négociation); s'engage à examiner les questions législatives et réglementaires que les négociations et le futur accord pourraient susciter;

Or. en

Amendement 195
Yannick Jadot

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

Amendement

18. s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Conseil, la Commission, le Congrès et le gouvernement des États-Unis, ainsi que les parties intéressées afin de tirer parti de tout le potentiel économique de la relation transatlantique *et de renforcer le rôle moteur de l'Union et des États-Unis dans la libéralisation et la réglementation du commerce et de l'investissement étranger*;

18. s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Conseil, la Commission, le Congrès et le gouvernement des États-Unis, ainsi que les parties intéressées afin de tirer parti de tout le potentiel économique, *social et environnemental* de la relation transatlantique;

Amendement 196
Metin Kazak, Marietje Schaake

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution

18. s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Conseil, la Commission, le Congrès et le gouvernement des États-Unis, ainsi que les parties intéressées afin de tirer parti de tout le potentiel économique de la relation transatlantique et de renforcer le rôle moteur de l'Union et des États-Unis dans la libéralisation et la réglementation du commerce et de l'investissement étranger;

Amendement

18. s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Conseil, la Commission, le Congrès et le gouvernement des États-Unis, ainsi que les parties intéressées afin de tirer parti de tout le potentiel économique de la relation transatlantique et de renforcer le rôle moteur de l'Union et des États-Unis dans la libéralisation et la réglementation du commerce et de l'investissement étranger;
s'engage à encourager une coopération bilatérale approfondie entre l'Union et les États-Unis visant à leur rendre leur rôle de premier plan dans le commerce et l'investissement à l'échelle internationale;

Amendement 197
Marietje Schaake, Metin Kazak

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution

Amendement

18 bis. appelle les citoyens, les entreprises, les acteurs environnementaux, le monde de la consommation, les travailleurs, la société civile et d'autres représentants à tous participer activement aux négociations et à proposer des initiatives et des informations utiles pour celles-ci; rappelle qu'il a pour responsabilité de

base de représenter les citoyens de l'Union européenne et espère faciliter la tenue de discussions ouvertes et inclusives pendant le processus de négociation;

Or. en

Amendement 198
Maria Badia i Cutchet

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution

20. rappelle qu'il s'efforcera d'observer l'application du futur accord;

Amendement

20. rappelle qu'il s'efforcera d'observer l'application du futur accord ***et sera exigeant, ambitieux et rigoureux dans sa tâche d'observation;***

Or. en